

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.10.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Akepox 2020 Composant A**

Code du produit: 11647 (10620), 11648 (10621), 10567_A, 12235_A

UFI: 4AW2-M0VP-H00X-QSH0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Colle époxy pour résines

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

Service chargé des renseignements:

Laboratoire

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH
Tel. +49(0)911-64296-59
Horaires de bureau :
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30
le Vendredi de 7:30 à 13:30
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07 GHS09

Mention d'avertissement

Attention

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.10.2022

Nom du produit: Akepox 2020 Composant A

(suite de la page 1)

· <u>Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:</u>	2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy)methyl}oxirane and 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2)
· <u>Mentions de danger</u>	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
· <u>Conseils de prudence</u>	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
· 2.3 Autres dangers	
· <u>Résultats des évaluations PBT et vPvB</u>	
· <u>PBT:</u>	Non applicable.
· <u>vPvB:</u>	Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 1675-54-3 EINECS: 216-823-5 Numéro index: 603-073-00-2 Reg.nr.: 01-2119456619-26-xxxx	2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 EUH205 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	25-50%
---	---	--------

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.10.2022

Nom du produit: AkepoX 2020 Composant A

(suite de la page 2)		
Numéro CE: 701-263-0 Reg.nr.: 01-2119454392-40-0003	Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)] dioxirane and 2-([2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy)methyl]oxirane and 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	12,5-25%
CAS: 933999-84-9 Numéro CE: 618-939-5 Reg.nr.: 01-2119463471-41-0005	Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1: 2) Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	<12,5%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Numéro index: 022-006-00-2	dioxyde de titane Carc. 2, H351	1-5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:**

Amener les sujets à l'air frais.
Position et transport en position latérale stable.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée
Migraine
Vertiges
Nausées
Manifestations allergiques
Risque d'incidents respiratoires.

Risques**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.10.2022

Nom du produit: Akepox 2020 Composant A

(suite de la page 3)

· Autres indications

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents de réduction.
Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Classe de stockage:

12

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.10.2022

Nom du produit: AkepoX 2020 Composant A

(suite de la page 4)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des
valeurs-seuil à surveiller par poste
de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Oral	DNEL (Kurzzeit-akut)	0,5 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,5 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	8,33 mg/kg bw/day (ARB) 3,571 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,75 mg/kg bw/day (ARB) 0,0893 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	12,25 mg/m³ Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	4,93 mg/m³ Air (ARB) 0,87 mg/m³ Air (BEV)

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane and 2-{2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy)methyl}oxirane and 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	6,25 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	104,15 mg/kg bw/day (ARB) 62,5 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	29,39 mg/m³ Air (ARB) 8,7 mg/m³ Air (BEV)

933999-84-9 Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2)

Oral	DNEL (Kurzzeit-akut)	0,83 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,83 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	1,7 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2,8 mg/kg bw/day (ARB) 1,7 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	4,9 mg/m³ Air (ARB) 2,9 mg/m³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	4,9 mg/m³ Air (ARB) 2,9 mg/m³ Air (BEV)

13463-67-7 dioxyde de titane

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	700 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	10 mg/m³ Air (ARB)

· PNEC

1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

PNEC (wässrig)	10 mg/l (KA)
	0,0006 mg/l (MW)
	0,006 mg/l (SW)
	0,018 mg/l (WAS)

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.10.2022

Nom du produit: Akepox 2020 Composant A

(suite de la page 5)

PNEC (fest)	0,065 mg/kg Trockengew (BO) 0,034 mg/kg Trockengew (MWS) 0,341 mg/kg Trockengew (SWS)
Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane and 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane	
PNEC (wässrig)	10 mg/l (KA) 0,0003 mg/l (MW) 0,003 mg/l (SW) 0,025 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,237 mg/kg Trockengew (BO) 0,029 mg/kg Trockengew (MWS) 0,294 mg/kg Trockengew (SWS)
933999-84-9 Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2)	
PNEC (wässrig)	1 mg/l (KA) 0,00115 mg/l (MW) 0,0115 mg/l (SW) 0,115 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,223 mg/kg Trockengew (BO) 0,0283 mg/kg Trockengew (MWS) 0,283 mg/kg Trockengew (SWS)
13463-67-7 dioxyde de titane	
PNEC (wässrig)	100 mg/l (KA) 1 mg/l (MW) 0,127 mg/l (SW)
PNEC (fest)	100 mg/kg Trockengew (BO) 100 mg/kg Trockengew (MWS) 1.000 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
 · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
 · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
 Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
 · Protection respiratoire:
 Filtre provisoire:
 Filtre A/P2
 En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.10.2022

Nom du produit: Akepox 2020 Composant A

(suite de la page 6)

· Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

Kresto Classic (<http://debstoko.com>)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/ EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc chloroprène

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux $\leq 6, 480$ min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)

Dermatril (Art_No. 740, 741, 742)

Caoutchouc chloroprène

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.10.2022

Nom du produit: AkepoX 2020 Composant A

(suite de la page 7)

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Camapren (KCL, Art_No. 720, 722, 726)

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc nitrile
Dermatril (KCL, Art_No. 740, 741, 742)
Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)
Caoutchouc chloroprène
Camapren (KCL, Art_No. 720, 722, 726)

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.	
· Couleur:	Gris clair
· Odeur:	Caractéristique
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>200 °C
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température d'inflammation:	>300 °C
· Température de décomposition:	> 200 °C °C
· pH	Non déterminé. non applicable
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique à 20 °C:	35.000 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Pression de vapeur à 20 °C:	2 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,55 g/cm³

9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Visqueuse
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger physique
· Substances et mélanges explosibles

· Gaz inflammables

néant

néant

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.10.2022

Nom du produit: AkepoX 2020 Composant A

(suite de la page 8)

· <u>Aérosols</u>	néant
· <u>Gaz comburants</u>	néant
· <u>Gaz sous pression</u>	
· <u>Liquides inflammables</u>	néant
· <u>Matières solides inflammables</u>	néant
· <u>Substances et mélanges autoréactifs</u>	néant
· <u>Liquides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières solides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières et mélanges auto-échauffants</u>	néant
· <u>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</u>	néant
· <u>Liquides comburants</u>	néant
· <u>Matières solides comburantes</u>	néant
· <u>Peroxydes organiques</u>	néant
· <u>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</u>	néant
· <u>Explosibles désensibilisés</u>	néant
	néant

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· <u>10.1 Réactivité</u>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
--------------------------	--

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.10.2022

Nom du produit: AkepoX 2020 Composant A

(suite de la page 9)

10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions très vives, en partie, en présence de bases ainsi que de nombreux types de matières organiques comme les alcools et les amines.

Réactions aux acides puissants.

Réactions au contact des agents de réduction.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Gaz/vapeurs irritants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Oral	LD50	15.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	23.000 mg/kg (rabbit)

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane and 2-{2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane and 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

933999-84-9 Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2)

Oral	LD50	8.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>4.900 mg/kg (rabbit)

13463-67-7 dioxyde de titane

Oral	LD50	>5.010 mg/kg (rat)
	NOAEL	24.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.010 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	NOAEL	10 mg/m ³ (rat)
	LC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.10.2022

Nom du produit: Akepox 2020 Composant A

(suite de la page 10)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:

1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

IC50	>100 mg/l (BES)
EC10/16h	100 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/48h	1,8 mg/l (daphnia magna)
NOEC/21d	0,3 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	11 mg/l (selenastrum capricornutum)
LC50/96h	2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane and 2-{[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane and 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane

EC50/48h	2,55 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	1,8 mg/l (Selenastrum capricornutum)
LC50/96h	2,54 mg/l (Leuciscus idus)

933999-84-9 Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2)

EC50/48h	23,1 mg/l (green alge)
	67 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	30 mg/l (Leuciscus idus)

13463-67-7 dioxyde de titane

EC50	>1.000 mg/l (bacteria)
EC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	16 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	>1.000 mg/l (pimephales promelas)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de**

bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.10.2022

Nom du produit: Akepox 2020 Composant A

(suite de la page 11)

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque:

Toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 27*	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé: Alcool

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA

UN3082

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, Reaction mass of 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy}méthyl)oxirane and 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane)

· IMDG

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (bis[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, Reaction mass of 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy}méthyl)oxirane and 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane), MARINE POLLUTANT

· IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (bis[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, Reaction mass of 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy}méthyl)oxirane and 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane)

(suite page 13)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.10.2022

Nom du produit: Akepox 2020 Composant A

(suite de la page 12)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport· ADR
 · Classe
 · Étiquette

 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.
 9
· IMDG, IATA
 · Class
 · Label

 9 Matières et objets dangereux divers.
 9
· 14.4 Groupe d'emballage· ADR, IMDG, IATA

III

· 14.5 Dangers pour l'environnement· Marine Pollutant:

Oui

· Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

Attention: Matières et objets dangereux divers.

· No EMS:

90

· Stowage Category

F-A,S-F

A

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:· ADR· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

(-)

· IMDG· Limited quantities (LQ)

5L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

(suite page 14)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.10.2022

Nom du produit: Akepox 2020 Composant A

(suite de la page 13)

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2-BIS-[P-(2,3-ÉPOXYPROPOXY)PHÉNYL]PROPANE, REACTION MASS OF 2,2'-[METHYLENEBIS(4,1-PHENYLENEOXYMETHYLENE)]DIOXIRANE AND 2-([4-(OXIRAN-2-YLMETHOXY)BENZYL]PHENOXY)METHYLOXIRANE AND 2,2'-[METHYLENEBIS(2,1-PHENYLENEOXYMETHYLENE)]DIOXIRANE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO

E2 Danger pour l'environnement aquatique

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

200 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

500 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU

0,0 g/l

(suite page 15)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 05.10.2022

Nom du produit: Akepox 2020 Composant A

(suite de la page 14)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

· Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

· Contact:

Elke Hake
 Fon ++49 (0)911 64296-59
 @mail E.Hake@akemi.de

· Date de la version précédente:

21.07.2021

· Numéro de la version précédente:

2

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3